

**Il y a tout juste deux siècles, MATHIEU de DOMBASLE présentait son célèbre mémoire « De la charrue, considérée principalement sous le rapport de la présence ou de l'absence de l'avant-train » devant la Société royale et centrale d'agriculture dont il devenait la même année Correspondant**

Par Christian FERAULT<sup>(1)</sup>

*Christophe-Joseph-Alexandre MATHIEU de DOMBASLE, né à Nancy le 26 février 1777 et décédé dans la même ville le 27 décembre 1843, est un célèbre agronome, inventeur, propagandiste et précurseur de l'enseignement supérieur agricole. Elu Correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture en 1820 puis Associé régnicole en 1834 et aussi Correspondant de l'Académie des sciences le 14 février 1825 en section d'économie rurale, il est également connu pour ses nombreux écrits sur des sujets divers et particulièrement les « Annales agricoles de Roville ou mélanges d'agriculture, d'économie rurale et de législation agricole » et le « Calendrier du bon cultivateur ou Manuel de l'agriculteur praticien » dont neuf éditions s'échelonnèrent entre 1821 et 1860.*

*Issu d'une famille de la noblesse lorraine, il est, comme un certain nombre à cette époque, gentilhomme-cultivateur. Il s'inspire à bonnes sources comme SINCLAIR et THAËR [grands agronomes écossais et allemand] dont il traduira des œuvres, étudie beaucoup et expérimente. Ses principales activités concernent la culture de la betterave sucrière pendant la Blocus continental et l'extraction du sucre, semi-échec en raison de la reprise rapide des importations de sucre de canne, son école d'agriculture qu'il crée à Roville et qui constitue une réussite, plus tard étendue à Grand-Jouan et Grignon et la fabrique d'instruments aratoires dans les locaux de sa sucrerie, dont la fameuse charrue sans avant-train dite « de Dombasle » qui rencontrera un très grand succès et sur laquelle il a été beaucoup écrit [voir références indicatives].*

*L'objet de cette Note n'est pas de décrire dans les détails ce remarquable outil, ses qualités et les économies qu'il engendre mais de montrer comment s'est déroulée, il y a exactement deux siècles, la présentation qu'il en a faite à la Société ainsi que les réactions de celle-ci et les conséquences qui en ont découlé.*

## **Le contenu du volume des Mémoires pour 1820**

Les « Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique » publiés par la Société contiennent un discours (ministre...), un rapport sur les travaux de l'année passée, des notices biographiques sur les membres décédés, des rapports sur les concours et des présentations de nouveaux, des résultats obtenus, enfin des événements sur la vie de la Compagnie.

Le volume pour 1820 comporte 568 pages sur lesquelles 114 sont consacrées au mémoire de l'inventeur et diffuseur, soit environ un cinquième, c'est dire l'importance attachée à ce que l'examen fût très attentif et que ses conséquences fissent l'objet de décisions prises avec beaucoup de sérieux.

## **Les différentes parties**

On peut prendre connaissance successivement des chapitres suivants :

---

<sup>(1)</sup> Directeur de recherche honoraire de l'INRA, membre émérite et Vice-secrétaire honoraire de l'Académie d'agriculture de France.

- un rapport sur le Mémoire concernant la charrue, établi par Louis, Etienne, François HÉRICART de THURY<sup>(2)</sup> en 24 pages, assorti d'un résumé, lu en séance du 15 décembre 1819 ;
- un second, exposé en la séance du 16 février 1820 suite à des expérimentations au champ faites à Trappes [alors Seine-et-Oise], en 13 pages, suivies de conclusions et propositions ;
- un court extrait des registres des délibérations de la Société du 16 février 1820, en 2 pages :
- le rapport de l'auteur lui-même, en trois paragraphes et 68 pages, plus une planche double contre-collée à sa fin ;
- enfin un rapport au baron SÉGUIER<sup>(3)</sup>, préfet de la Meurthe par M. VAUTRIN [spécialiste ?, notable ?] au nom d'une commission spéciale chargée d'examiner une nouvelle charrue sans avant-train, en 7 pages.

Ces rubriques et ce cheminement peuvent ne pas nous apparaître très logiques mais correspondent à la procédure suivie par la Société chaque fois qu'un Mémoire était retenu en réponse à un « concours ».

En l'espèce, un Prix serait attribué à celui qui présenterait à la Société la meilleure charrue et qu'il l'accompagnerait d'un Mémoire sur la théorie de cet instrument. Le « et » revêt beaucoup d'importance et a dû décourager bien des candidats...

Au total, on trouve :

- deux extraits de délibérations de la Société ;
- un rapport émanant de la commission chargée de présenter succinctement le travail pratique et théorique réalisé ;
- le long rapport du candidat retenu ;
- deux documents de pratique comparée entre l'instrument présenté et celui d'usage courant, d'une part en Région parisienne, d'autre part au sein du département d'origine du candidat.

Un ensemble très argumenté et désireux de montrer que la Société s'intéressait certes aux résultats obtenus, mais aussi à la théorie de ce qui les sous-tendait et indiquait par là le niveau des capacités intellectuelles de l'auteur.

## Les textes

Deux possibilités s'offrent à nous : suivre l'ordre établi par la Compagnie dans les « Mémoires » ou celui que nous dicte la logique qui serait actuellement utilisée. Après réflexion, on opte pour la première solution qui situe mieux l'état d'esprit de l'époque face à l'issue d'un concours, avec une exception toutefois qui consistera à placer en dernière position les délibérations de la Société du 16 février 1820 constituant le « verdict » à l'issue des différentes présentations.

### ▪ Rapport sur le Mémoire par Louis HÉRICART de THURY devant la Société, le 15 décembre 1819

Ce texte présenté au nom de la Commission en charge, composée également de Claude-Pierre MOLARD<sup>(4)</sup> et Jean-Augustin YVART<sup>(5)</sup>, les deux de l'Académie des sciences, apparaît fort bien structuré et complet et il traduit une volonté des Commissaires d'aller au fond des choses.

---

<sup>(2)</sup> Membre résidant le 16 avril 1814, Associé ordinaire le 21 décembre 1814, Membre de l'Académie des sciences. Il fut onze fois Président de la Société entre 1826 et 1851. Décédé le 15 janvier 1854.

<sup>(3)</sup> Département français entre 1790 et 1871 (chef-lieu : Nancy). Disparu du fait de l'annexion de l'Alsace et d'un quart de la Lorraine par l'Allemagne. La partie restante, amputée, a formé ensuite, avec la Moselle, la Meurthe-et-Moselle.

<sup>(4)</sup> Claude-Pierre MOLARD, Membre résidant le 19 août 1790, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 13 février 1837.

<sup>(5)</sup> Jean-Augustin Victor YVART, Fondateur en 1798, Associé ordinaire le 21 décembre 1814, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 19 juin 1831.

Comme il se doit, est d'abord rappelé le souhait ancien de la Société d'avancer en la matière, car malgré des propositions, des récompenses « ... *personne n'avait encore traité à fond et véritablement analysé ou résolu la question la plus importante et la plus essentielle, celle que vous aviez proposée [concours] et à laquelle vous mettiez le plus grand prix, celle de la "théorie" de la charrue... »*.

Suit une liste d'auteurs importants ayant fait des essais comparatifs : quinze sont cités suivis de deux etc., parmi lesquels on trouve THAËR et DUHAMEL du MONCEAU, mais aucun n'est allé jusqu'à la fameuse « *théorie* ».

MATHIEU de DOMBASLE, déjà bien connu pour ses travaux – premiers essais chez lui en 1816 – a, lui, été jusqu'au bout : analyse des effets produits, rattachement de ceux-ci à des propositions de dynamique et, question fondamentale, avantages et inconvénients de l'existence d'un avant-train. Au total, il est le premier à présenter une « *théorie de la charrue* »

Partant de la forme et du corps de la charrue considéré comme dérivant de deux coins *accolés*, l'un antérieur, avec son tranchant en avant, l'autre postérieur, placé à angle droit sur le premier et dont une face est verticale et glisse contre l'ancien guéret, l'auteur détermine la ligne de résistance qui se situe dans l'axe même du coin et passe par son tranchant.

D'autre part, cette ligne est parallèle à celle de mouvement : la puissance de traction doit être appliquée dans cette même direction et la première doit être une ligne droite, placée au fond du sillon.

Après ces considérations, l'exposant conclut sur l'essentiel :

- plus est basse la partie du corps des animaux par laquelle ils tirent, moins il y a de perte de force ;
- de ce point de vue, le tirage des petits chevaux est plus avantageux que celui des grands ;
- le tirage des bœufs par le joug est supérieur à celui des chevaux (mais inférieur en force).

MATHIEU de DOMBASLE tire ensuite de ces considérations ses principaux « *théorèmes* » :

- dans l'araire ou charrue simple, le point d'attache doit toujours être placé à l'extrémité antérieure de l'âge ;
- la puissance, le point d'attache et la résistance sont toujours dans la même direction ;
- en revanche, avec la charrue à avant-train, le point d'attache forme une ligne droite de l'épaule des chevaux à la résistance. Le point d'attache se trouvant au-dessus, il y a une double décomposition de forces et une partie s'exerce sur l'avant-train. Si ce point se trouve plus bas, on observe une double décomposition de forces et une tendance au soulèvement de l'avant-train ;
- la perte de force par l'obliquité du tirage est minimale dans la charrue simple ;
- au total, l'avant-train fait perdre beaucoup de force.

De ces « *théorèmes* » l'auteur arrive aux conclusions suivantes :

- s'il y a excès d'« *entrure* », en faisant davantage piquer pour opérer plus profondément, on accroît la pression de l'âge sur l'avant-train en perdant de la force motrice ;
- l'idée répandue selon laquelle la charrue simple doit être réservée aux terres meubles est une erreur car en sols profonds, compacts..., c'est elle qui produit le plus d'effet avec le moins de perte de force motrice ;
- l'avant-train ne sert à rien pour diriger l'instrument – sauf s'il a été mal construit –, et dans ce cas, la rectification pour la conduite intervient au détriment de la force motrice nécessaire ;

- la charrue simple, en raison de son absence d'appui, exige une grande précision dans sa fabrication et le laboureur doit bien établir au départ sa direction ; bien construite, sa conduite est simple et facile même « *pour celui qui n'a jamais labouré* ». Elle convient à toutes les terres et réussit mieux dans les compactes là où l'avant-train devient vite couvert de mottes.

Avec cet instrument, le servant doit faire preuve de plus d'attention et d'intelligence, bien surveiller les positions du coutre et du régulateur et veiller à la bonne longueur des traits des chevaux ou de la chaîne des bœufs.

La Commission résume ainsi son long exposé sur le Rapport présenté pour lequel elle craint d'avoir omis des apports ou explications, ce qui nuirait à l'ensemble :

- il constitue l'un des plus importants à ce jour ;
- il est complet, clair, judicieux, raisonné et profond avec un bon renvoi illustratif ;
- il apporte la théorie que la Société attendait depuis tant d'années.

Reste à le confronter à des essais pratiques sous forme d'expérimentations comparatives entre la « Dombasle » et la charrue à avant-train afin de voir s'il y a ou non accord des résultats avec la théorie.

#### ▪ L'extrait du Registre des délibérations de la Société [séance du 15 décembre 1819]<sup>(6)</sup>

Le délibéré est court et reprend la conclusion du Rapporteur : la Société ajourne sa délibération « ... *jusqu'à ce que la commission lui ait fait connaître le résultat des expériences comparatives qu'elle se propose de faire...* ».

Signé SILVESTRE<sup>(7)</sup>, Secrétaire perpétuel.

#### ▪ Deuxième rapport lu à la séance du 16 février 1820

Les commissaires sont les mêmes mais en plus DAILLY père et fils<sup>(8)</sup>, on va comprendre pourquoi. Ces membres se transportent au domaine de Trappes [ex Seine-et-Oise] de Monsieur DAILLY fils, Correspondant de la Société, le 11 février, où ils sont accompagnés de cinq autres personnes « *versé[es] en agriculture et en technologie* ». De son côté, MATHIEU de DOMBASLE a délégué sur place un sieur Bastien [son patronyme n'est pas indiqué], son propre chef de culture, « *habitué à se servir de sa charrue, afin d'en diriger la manœuvre dans les expériences* ».

En première étape, toutes ces personnes procèdent à un examen préalable et approfondi des deux charrues :

- celle de MATHIEU de DOMBASLE « *est une charrue simple, sans avant-train ou un araire proprement dit ; que le versoir est en fer forgé, court et très contourné... ; que le soc a la forme ordinaire, et ne prend en général que 0,245 m [9 pouces] de terre de largeur, mais qu'il peut entrer jusqu'à 0,30 m de profondeur ; que le coutre, presque vertical, est placé en arrière de la pointe du soc, près de la gorge de la charrue ; que la charrue n'a qu'un seul manche qui suffit au conducteur et lui laisse une main libre pour conduire les chevaux, dont il se trouve rapproché...* » ;
- celle de DAILLY « *... est une bonne charrue de Brie... nous la regardons comme un des meilleurs modèles qu'on puisse citer... ; que la haye de cette charrue est droite, que les deux roues sont d'égal diamètre..., que le tranchant du coutre est à 0,07 ou 0,08 m de la pointe du soc...* ».

<sup>(6)</sup> Et non 1810 comme indiqué par erreur, une faute rarissime tant chaque Secrétaire perpétuel relisait avec une attention extrême les épreuves des écrits de la Société. Cette charge cessera en 2006, pour être attribuée au Vice-secrétaire.

<sup>(7)</sup> Augustin François Edouard de SILVESTRE [Baron], Membre de l'Académie des sciences, Membre résidant le 19 août 1798, Secrétaire perpétuel de 1800 à 1842, soit la plus longue durée dans cette charge, décédé le 4 août 1851.

<sup>(8)</sup> Gaspard DAILLY, associé ordinaire le 19 janvier 1820, décédé le 30 juillet 1834.

Claude-Gaspard DAILLY (fils du précédent), associé ordinaire le 15 décembre 1824, décédé le 8 mars 1849.

La terre sur laquelle vont être faits les essais est franche, un peu argileuse et fraîche. Elle avait été semée en avoine sur défriche de luzerne en 1819. Un premier labour remontait à novembre avant ce second qui précéderait un semis de blé de mars. Compte tenu du support, le labour est fait par planches avec des billons de 10 m de largeur [28 à 30 raies] et à une profondeur de 10 cm [seulement].

Trois attelées sont constituées :

- une de deux chevaux devant la « Dombasle »,
- une de trois chevaux pour tracter la charrue de Brie,
- une dernière de deux bœufs et un cheval en avant devant tirer le précédent matériel.

Elles partent en même temps et la commission constate que « *Bastien* » hésitait un peu dans sa progression, ne connaissant pas les chevaux à lui confiés, d'où un léger retard par rapport à la seconde, mais une avance face à la troisième.

Point capital : les chevaux de l'araire ouvraient leur sillon et tiraient avec plus de facilité et sans peine apparente ; leurs traits étaient juste tendus. Les deux autres attelées « *offraient un tirage plus dur et plus pénible ; qu'ils étaient dans une action de puissance continue, et que leurs conducteurs ne soutenaient leur attelée en action constante et uniforme qu'en les animant du fouet et de la voix* ».

On en arrive ensuite au travail proprement dit « ... *en les comparant avec le plus grand soin* ».

Trois conclusions sont apportées :

- la profondeur est la même ;
- la largeur moyenne des raies est différente (40 par billon pour l'araire et 30 pour la charrue de Brie) ;
- le prisme retourné par l'araire n'est pas entièrement renversé, ainsi que le fait le « *labour plat* » dans la région de Trappes.

Quelques compléments sont indiqués qui portent sur :

- la facilité du tirage de la charrue simple ;
- l'aisance de son avancée ;
- la moindre largeur des sillons – principale objection contre l'araire – qui est au contraire une qualité car la terre est ainsi mieux ameublie et divisée ;
- le fait que cette largeur plus faible est voulue car « ... *on doit moins s'attacher à faire "beaucoup d'ouvrage" qu'à "en faire du bon"* » ;
- les avantages en fait de la terre moins retournée lesquels sont nombreux : les espaces libres permettent un meilleur accès à l'air et à l'action future de la gelée, ainsi qu'à l'entrée des précipitations, et le hersage qui suit est facilité par son exercice sur les angles restants ;
- la moindre fatigue des animaux et la modicité du prix de l'instrument.

En conclusion d'ensemble, le groupe considère que les observations ainsi recueillies « *sont généralement conformes aux principes établis dans l'excellent mémoire ...* » et propose :

- de décerner en séance publique « *la grande médaille d'or avec un exemplaire du "Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres", édition de la Société* » ;
- de le nommer [MATHIEU De DOMBASLE] Correspondant de la Société, en vantant « *un théoricien aussi profond que praticien éclairé* » ;
- « *de faire insérer son mémoire dans le recueil de ceux de la Société, et dans les "Annales de l'agriculture"* » ;

- « d'en faire imprimer cinq cents exemplaires, pour être distribués et adressés à toutes les Sociétés d'agriculture du royaume et à tous nos correspondants, en les engageant à répéter comparativement nos essais, et à nous en communiquer les résultats ».

Signé : les Commissaires, dont  
HÉRICART de THURY, rapporteur.

\*\*\*

## **Mémoire « De la charrue, considérée principalement sous le rapport de la présence ou de l'absence de l'avant-train**

Il s'agit donc du **Rapport** préparé par MATHIEU de DOMBASLE dans la perspective de répondre au concours ouvert par la Société, c'est-à-dire du corps principal de cette affaire, un texte écrit à partir de ses réflexions, de ses essais et expérimentations, avec un matériel introduit sur ses terres à l'automne 1816.

L'ensemble comporte, rappelons-le, 68 pages au contenu très dense et à l'exposé d'une précision remarquable quand son auteur entre dans le vif du sujet. Il est divisé en trois « paragraphes » :

1. Examen des effets qui résultent de la présence ou de l'absence de l'avant-train de la charrue ;
2. Du degré d'importance des améliorations dans la construction de la charrue ;
3. De l'introduction de nouveaux instrumen[t]s d'agriculture dans une exploitation rurale.

Il n'y a pas d'introduction, le « **paragraphe** » 1 en tient lieu, ni de véritable conclusion car elle est comprise dans le « 3 » qui s'achève par un hommage aux œuvres de THAËR, ni de résumé [était-ce la coutume en cas de réponse à un concours ?].

Ainsi qu'indiqué précédemment, on ne reprendra ici que des points nouveaux d'intérêt non rapportés par HÉRICART de THURY puisque celui-ci, dans son Rapport au nom de la Commission de la Société, a réalisé un travail particulièrement remarquable d'homothétie, bien suffisant à l'introduction du lecteur non-spécialiste.

En commençant, il déclare sa surprise d'avoir eu à constater que la « théorie » d'un instrument aratoire presque aussi vieux que le monde, n'ait pas abouti, alors que s'il était « nouveau », elle serait déjà connue. Puis il entre très vite dans un exposé véritablement construit. On n'y reviendra pas ; mais on joindra à cet article copie de la planche en sept figures à laquelle il est fait renvoi et qui illustre bien aussi le texte d'HÉRICART.

**Le « paragraphe » 2** est largement consacré à l'économie de ce qui est proposé, à partir des progrès constatés en Ecosse où l'on utilise la charrue sans avant-train de James SMALL. Dans ce but, il faut d'abord chiffrer la dépense qu'entraîne l'attelage, donc le coût de chaque tête de cheval en partant de la ration pratiquée en Meurthe pour de fortes bêtes. Il arrive à 350 francs par an dont 250 de nourriture, 30 de fourrage et de soins, et 70 d'amortissements dirait-on aujourd'hui. Quant aux gages d'un « *garçon de charrue* », ils s'élèvent à 400 francs.

Pour une ferme de 60 ha de culture et 8 à 10 de prés, deux charrues seront nécessaires et à raison de six chevaux par attelée, plus les remplacements et autres tâches, le minimum d'animaux sera de quinze et celui des hommes de cinq. Avec la « Dombasle », il lui faudra au plus huit chevaux et trois hommes. Par ces changements, il pourra payer son loyer (2 000 francs) car son économie atteindra de l'ordre de 3 250 francs, et bien accroître son profit !

L'auteur extrapole alors à son département et ses 8 000 charrues...

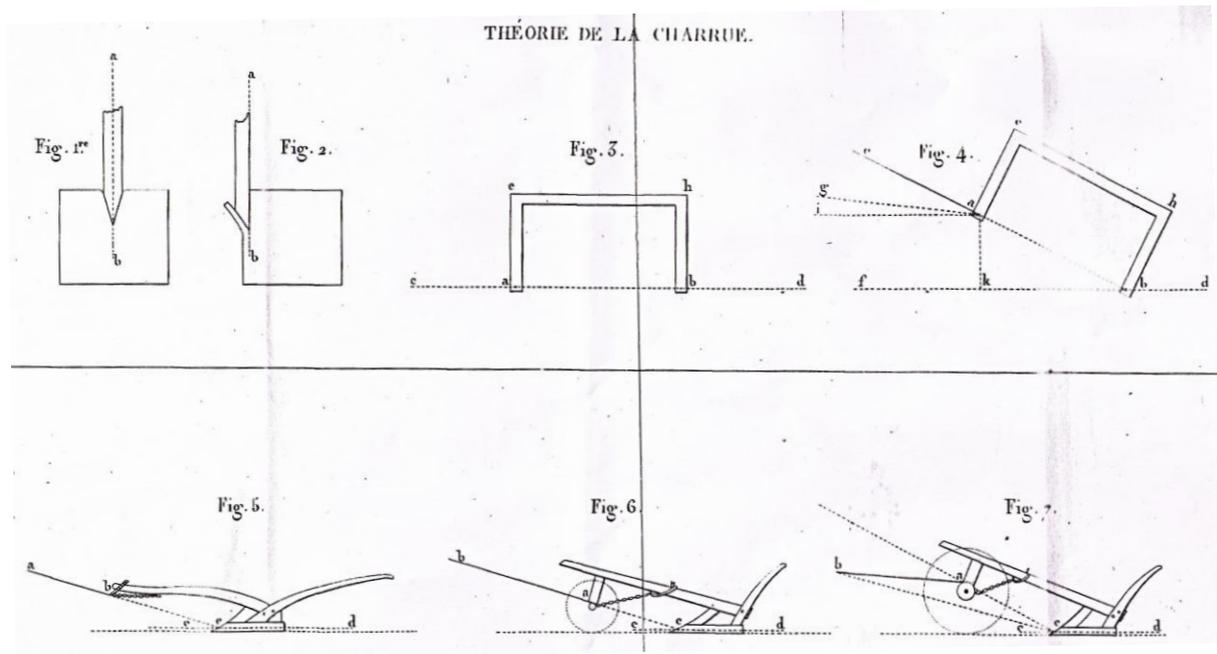
Il compare ensuite sa charrue à celle de SMALL qui, certes, peut labourer plus profondément, mais est de construction plus coûteuse et nécessite davantage de force de traction. Au total, la comparaison est favorable à la « Dombasle ».

Le « paragraphe » 3 sert en fait un peu de conclusion.

Compte tenu de la supériorité de la charrue simple, faut-il la substituer à celles à avant-train qui existent ? Il rappelle son expérience difficile de 1816, en heurtant tous et chacun : les ouvriers qui n'avaient même pas l'idée d'un tel instrument, les charrons et maréchaux peu dociles, les voisins plus que sur la réserve...

Mais dès le début des essais, il sentit le succès possible et aujourd'hui les hostilités alors rencontrées sont oubliées et les « *garçons-laboureurs* » ne seraient pas prêts à revenir à l'ancienne pratique !

Il termine en réfléchissant au progrès et à ses véhicules trop souvent insuffisants.



« Théorie de la charrue », planche annexée au Rapport de MATHIEU de DOMBASLE.

\*\*\*

**Rapport à M. le Baron SÉGUIER, préfet du département de la Meurthe, par M. VAUTRIN, au nom d'une Commission spéciale chargée d'examiner une nouvelle charrue sans avant-train, construite par M. MATHIEU de DOMBASLE**

Il s'agit d'un Rapport remis au préfet le 17 décembre 1819, *via* le Conseiller de préfecture, secrétaire général HALTE de CHEVILLY.

La Commission chargée par le préfet « *de voir opérer et d'examiner une charrue construite sur un nouveau dessin par M. MATHIEU de DOMBASLE* » était composée de sept membres – choisis pour leurs compétences diverses et complémentaires sans nul doute – s'est rendue sur un terrain indiqué le 3 novembre 1819, où deux charrues, la nouvelle et celle d'usage habituel, étaient côte-à-côte, la première attelée à deux chevaux avec un homme pour la servir, la seconde à six avec deux ouvriers pour s'occuper de l'ensemble.

Dès le départ, la nouvelle dépassait l'autre et « *semblait n'éprouver qu'une faible résistance* ». Sur le labour effectué, le groupe ne note pas de différence sauf un peu plus de largeur et de profondeur avec la charrue « *ordinaire* ».

Les membres se livrent ensuite à un examen comparatif visuel des deux matériels :

- celui à avant-train, aux deux roues d'égal diamètre, présente un versoir en bois, fort long et contourné, un sep en bois long et l'appui de l'âge sur l'avant-train est d'autant important que le labour est difficile avec des roues s'enfonçant et augmentant la résistance. Le soc forme un

triangle rectangle dont la pointe antérieure est du côté gauche au fond de la raie. Il est noté que si les attelages sont en moyenne de six chevaux, ils peuvent atteindre 8, 10 voire plus et nécessitent alors trois personnes pour mener le tout ;

- la nouvelle, simple ou araire, présente un versoir en fer forgé, court et très contourné. Son sep est beaucoup plus court avec des renforts de fer et le soc prend en général neuf pouces de terre. Le coutre est vertical, placé en arrière de la pointe du soc. Son conducteur tient d'une main le seul manche et de l'autre conduit les chevaux dont il est très rapproché. Le réglage de la profondeur est aisé.

Au total, avec cette seconde charrue, le travail est facile, l'instrument est léger, peu chargé en bois et renforcé là où il le faut, avec un tirage presque horizontal, les chevaux n'ont à vaincre que la résistance du soc et celles du versoir et du coutre comptent peu.

D'autre part, sa construction est économique – de l'ordre de 80 francs, soit la moitié des autres – et elle fait beaucoup économiser sur l'attelage. Toutefois, il est nécessaire qu'il y ait un haut niveau de justesse dans sa fabrication et qu'ensuite, les « garçons de charrue » fassent bien connaissance avec elle. La question devait être de taille puisque le préfet lui-même avait assisté aux essais !

La Commission conclut, persuadée « *que son adoption procurerait des grands avantages à l'agriculture dans notre département* ».

#### ▪ **Extrait du Registre des délibérations de la Société - Séance du 16 février 1820**

Au nom de la Commission des instruments aratoires, le rapporteur indique sa mission et les résultats.

La Société approuve ensuite les deux rapports et les conclusions, puis reprend toutes les demandes précédentes, en précisant que la remise de la médaille aura lieu le 9 avril et que son récipiendaire « *sera porté sur la liste des candidats pour la prochaine nomination de correspondant[s] de la Société* ». Il est ajouté que les Rédacteurs des "*Annales de l'Agriculture française*" « *seront invités à insérer dans leur recueil les deux rapports de la Commission* ».

Signé : SILVESTRE, Secrétaire perpétuel.

**En conclusion d'ensemble**, relevons les caractères suivants :

- la Société d'alors, très au fait et en permanence des besoins concrets de l'agriculture, lançait des sujets de concours sur des thèmes qui lui paraissaient importants, fruits des investigations et des échanges en séance ainsi que des remontées opérées par les Correspondants ;
- elle examinait alors les réponses en retour, sous forme de « Rapports », selon un rituel bien rôdé : lecture en séance ou synthèse préalable par une Commission compétente choisie en son sein ;
- elle confrontait ensuite la présentation entendue à la réalité de la pratique en demandant un (ou plusieurs) essai(s) de terrain ou en place ;
- et elle ne concluait qu'en ayant écouté, apprécié, débattu et analysé.

C'est ce qui s'est passé il y a exactement 200 ans concernant la charrue dite « de Dombasle » dont l'inventeur et le propagandiste fut élu Correspondant dès le 1<sup>er</sup> mars 1820 en tant que « *propriétaire à Vandoeuvre, près Nancy* ». La Société n'aura pas fait un mauvais choix compte tenu de tout ce qu'aura apporté par la suite MATHIEU de DOMBASLE, notamment par son rôle fondamental dans l'évolution et pour le futur de l'enseignement agricole. On demeure cependant surpris qu'il ait fallu quatorze années ensuite pour qu'il devienne Associé régicole.

Sa charrue subira ensuite des modifications associées à ses observations : deux mancherons au lieu d'un seul, avant-train amovible...

Toujours est-il que ses ateliers en produiront 3 200 entre 1823 et 1834 !

Une très belle réussite favorisée au départ par la procédure rigoureuse de la Société à laquelle il avait soumis son génie théorique et ses travaux appliqués.

## Sources

- *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, Société royale et centrale d'agriculture, 1820, 1, 326-340.
- CHONÉ É., DUNGLAS J., FERAULT C., ZERT P., *Index biographique des membres de l'Académie d'agriculture de France (1761-2011)*, suppl. C. R., Acad. Agr. fr., 2011, 134 p., ISSN 0989-6988.
- CHONÉ É., FERAULT C., *MATHIEU de DOMBASLE à Roville-devant-Bayon au travers des Annales*, 2011, C. R. Acad. Agr. fr., 97, 4, 79-90, ISSN 0989-6988.

## Quelques références indicatives sur la charrue « Dombasle »

- BOULAIN J., LEGROS J.-P., *D'Olivier de SERRES à René DUMONT. Portraits d'agronomes*, Technique et documentation, 1998, 317 p.
- KNITTEL F., *La charrue « Dombasle » (1814-1821) : histoire d'une innovation en matière de travail du sol*, Etude et gestion des sols, 12, 2, 2005, 187-198.
- KNITTEL F., *MATHIEU de DOMBASLE, agronomie et innovation, 1750-1850*, thèse de doctorat d'histoire, Univ. Nancy II, 2007, 546 p.
- BOURRIGAUD R., SIGAUT F., *Nous labourons*, Actes du colloque « Techniques de travail de la terre, hier et aujourd'hui, ici et là-bas », Nantes-Nozay-Châteaubriant, 25-28 octobre 2006, Centre d'histoire du travail, 2007, 399 p.

\* \* \*

\*